

Examen du dossier de certification: Liste de contrôle pour le gestionnaire de dossier

Impact des demandes incorrectes sur le processus de certification :

1	PAC ou distributeur non-certifié, respectivement non listé	■	Liste des fournisseurs / constructeurs PAC-SM
2	Composant du module non certifié	■	Validation individuelle indispensable. Exception: composants de remplacement avec les mêmes données techniques
3	Utilisation de composants existants (par ex. chauffe-eau)	■	Nécessité d'obtenir une validation individuelle
4	Raccordement d'un accumulateur en 4 points, accu < 100 L	■	Exception : les petits accumulateurs parallèles avec un raccordement à 4 points (séparation hydraulique) sont autorisés jusqu'à un volume maximal de 100 litres, si la preuve de la constance de la température entre l'entrée de la PAC et la sortie du circuit de chauffage (dT ≤ 1 K) est apportée.
5	Installation avec bivalence: PAC combinée avec une installation fossile	■	
6	Protocole de mise en service non-conforme au PAC-SM et/ou incomplet	■	
7	Puissance PAC > 15 kW	■	Certaines PAC dans la limite de cette puissance sont certifiées
8	Installation avec bivalence: PAC combinée avec une énergie renouvelable	■	
9	Courbe de chauffe avec radiateur : > 50° C	■	Les cantons de TG et SH refusent de subventionner les températures de chauffage > 50°C
10	Production d'eau chaude avec le chauffe-eau électrique existant, mais chauffage selon PAC-SM	■	Remarque : pas de subvention PAC dans le canton de SG
11	Réglages ECS faux	■	Consulter la "Notice sur le paramétrage de la production d'eau chaude avec les PACSM"
12	Courbe de chauffe trop haute ou mal réglée	■	Correct = CdS à 0.3-0.5 pour une nouvelle maison, 0.6-0.8 pour une ancienne maison; avec radiateurs possible jusqu'à 0.9-1.0
13	Limite de chauffe trop haute	■	Recommandation : max 17° C ou plus bas, exception: personnes âgées
14	Abaissement nocturne trop grand	■	Recommandation : CdS : pas d'abaissement / Radiateur : max 2 K.
15	Siphon thermique sur le départ sanitaire ECS manquant	■	Pas de conséquences jusqu'à nouvel ordre. Voir fiche technique 10/21 suissetec Norme SIA 385/1 et directive W3/E3 SSIGE

Légende

Dossier complet et installation conforme au PAC-SM



Libération du certificat sans restriction

Défaut mineur; amélioration exigée



Libération du certificat avec demande de correction

Défaut grave



Certification impossible